

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction des Affaires Culturelles

Affaires Culturelles

REF : DAC2011005

Signataire : NL/HR

OBJET :Signature de la convention d'objectifs et de moyens 2011-2013 entre la Ville d'Aubervilliers et les Laboratoires d'Aubervilliers.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'objet statutaire de l'association « Les Laboratoires d'Aubervilliers »,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 qui prévoit qu'une convention soit passée avec les organismes de droit privé bénéficiant de subventions publiques dépassant 23 000 euros,

Considérant l'intérêt que la Ville porte au projet artistique et culturel des « Laboratoires d'Aubervilliers »,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le projet de convention d'objectifs et de moyens 2011-2013 figurant en annexe de la présente délibération,

AUTORISE le Maire à le signer la convention entre la Commune et l'association « les Laboratoires d'Aubervilliers ».

le Maire

Reçu en Préfecture le : 30/09/2011

Publié le : 29/09/2011

Certifié exécutoire le : 30/09/2011

Pour le Maire

L'Adjoint délégué